



UNE HISTOIRE DU FOOTBALL LES DÉBUTS DE L'ARBITRAGE

Lors de la genèse du jeu, on comptait sur le fair-play des joueurs pour la bonne tenue des parties.

Le jeu se pratiquait alors le plus souvent en **auto-arbitrage**, supervisé par le capitaine de chaque équipe. Les joueurs, issus de la noblesse ou de la grande bourgeoisie naissante, **étaient supposés « fair-play »**, car on considérait en effet qu'une faute ne pouvait être intentionnelle.

Il fut rapidement jugé nécessaire d'établir une série de règles afin d'encadrer une discipline qui s'étiolait sous la mauvaise foi de ses joueurs.

Naissance en 1847 de deux umpires (juges) qui ont pour fonction de surveiller les buts.

À cette époque, il n'existe pas encore de distinction entre le football association et le football rugby.



UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

La cible était alors constituée de deux poteaux verticaux, sans barre transversale (un simple ruban entre les poteaux) ni filet de but. Les umpires devaient attester de la validité du but en vérifiant si le ballon passait réellement entre les poteaux, comme le font encore aujourd'hui, au rugby, les juges de touche lors d'une pénalité.

L'un des umpires doit posséder une montre et appeler (car il n'y a pas de sifflet) la mi-temps et la fin du match.

En 1849, est décidé que les capitaines désigneront toujours les umpires, ces derniers devant s'entendre pour nommer un referee qui se trouve positionné en dehors du terrain ou en tribune. Les umpires quittent les buts pour se placer le long de la ligne de touche,

Ils n'arbitraient donc pas réellement, ils se contentaient de prononcer des sentences arbitrales à la demande des appels que leur adressaient les capitaines.

Chacun d'eux représentait une équipe et devait, en cas de litige, trouver un accord avec son vis-à-vis.

Dans le cas contraire, après des discussions, les umpires se tournaient vers le referee, Ce dernier devait alors prendre une décision pour que le match se poursuive.

1871-1872 l'évolution se poursuit, lors de la première édition de la Football Association Cup. Désormais les deux umpires pénètrent dans l'aire de jeu et pratiquent une forme de double arbitrage. Le referee se tient toujours hors du terrain. Cette organisation s'impose progressivement.

1877, la présence de deux umpires sur le terrain est officialisée, placés sous le contrôle d'un referee toujours posté hors du champ de jeu. Lorsqu'il souhaite intervenir, le referee attire l'attention des umpires avec un mouchoir, des baguettes de bois ou simplement sa voix, mais sa position excentrée, au bord du terrain ou au bas des tribunes, ne lui facilite pas sa tâche.

1878 : Le sifflet est vraisemblablement utilisé pour la première fois, lors de la rencontre entre Nottingham Forest et Sheffield.

Le referee utilise le sifflet pour attirer l'attention des umpires en lieu et place des mouchoirs et des baguettes de bois utilisés jusque-là et peu efficaces.

1891 : le referee passe des tribunes au centre du terrain, repoussant les deux umpires sur les lignes de touche. Il devient un véritable acteur permanent du jeu, mais aussi un arbitre qui use de son sifflet.

Cette décision résulte des problèmes que posait le double arbitrage réalisé par les deux umpires. Les discussions suites aux appels faits par les capitaines consommaient du temps et les équipes n'étaient pas du tout fair-play; il fallait donc sévir

Cette mesure consacre la présence d'une autorité. L'arbitre central est né.